



REPUBLIQUE DE GUINE

Travail - Justice - Solidarité

- C.E.N.I. -

COMMISSION ELECTORALE NATIONALE INDEPENDANTE

A. - TERMES DE REFERENCE DES MISSIONS

D'INSTALLATION DES DEMEMBREMENT DE LA CENI

1. Contexte et justification :

C'est dans le contexte de renouvellement de la CENI conformément aux dispositions de la loi L/2012/016/CNT du 19 Septembre 2012 portant composition, organisation et fonctionnement de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI), que se situe celui de tous les démembrements de l'institution.

Cette loi en son Article 16 cite les démembrements comme organes de la CENI. Aux articles 20 et 21 il est défini respectivement les niveaux de représentation de la CENI et le pouvoir du règlement intérieur de fixer la composition et le fonctionnement des démembrements.

Il n'est point besoin de rappeler le bien fondé de l'existence des démembrements en tant que structures déconcentrées de la CENI. La proximité de la CENI avec les citoyens et avec tous les autres acteurs du processus électoral lui confère le caractère participatif et une valeur de transparence non négligeable.

Dans la perspective des prochaines élections législatives, il ressort que l'activité préalable et incontournable pour la mise en route du chronogramme reste l'installation des nouveaux démembrements. Ce qui justifie la présente activité avec à la clé la capitalisation de tous les acquis enregistrés pendant l'exercice des démembrements précédant.

2. Objectif Général :

L'objectif est de renouveler et rendre fonctionnels les démembrements conformément aux dispositions de la loi portant création, organisation et fonctionnement de la CENI.

3. Objectifs Spécifiques :

1. Inviter les structures qui désignent les membres des démembrements à faire prévaloir les critères d'expérience et de compétence dans le choix de leurs représentants afin de rendre les démembrements plus efficaces ;
2. Recommander la prise en compte de l'aspect genre ;

3. Installation des démembrements sur une base paritaire, conformément à la Loi
4. Prestation de serment des membres retenus
5. Formation des membres des démembrements
6. Etat des lieux sur la Révision des listes électorales telle qu'effectuée par l'opérateur local SABARI
7. Etat des lieux sur le matériel de révision déployé sur le terrain (kits, groupes électrogènes etc...)
8. Situation des arriérés d'indemnités et de charges locatives,
9. Réactivation des Cellules préfectorales de gestion du processus électoral
10. Mise au point sur le mode de fonctionnement et de gestion de la Force de Sécurisation du processus Electoral (FOSSEPEL)

4. Contenu de la mission:

Dans un souci d'efficacité et d'efficience, il ne rime en rien de planifier au bout de deux semaines 2 à 3 mission qui sont d'ailleurs complémentaires. Ainsi, cette mission unique sous le titre de mise en place des démembrements comportera:

1. Le paiement des arriérés des démembrements (salaires et charge locatives) ;
2. L'installation des démembrements ;
3. La préparation du pré affichage des listes électorales 2010
4. L'organisation de la formation des démembrements ;
5. La sélection et le recrutement des assistants des démembrements (TDR)

5. Démarche méthodologique :

Pour atteindre les objectifs, la démarche méthodologique suivante s'impose :

1. Mise à disposition des fonds pour le paiement des arriérés dus aux démembrements
2. Préparation d'un communiqué et envoi de courriers au MATD, au Ministère de la justice aux partis politiques et à la Société civile devant désigner les membres.
3. Préparation d'un programme de sensibilisation par le Département Communication et Sensibilisation ;
4. L'autorisation de transfert des listes pour impression aux fins d'un pré affichage ;
5. Définition et appropriation du contenu de la formation par le département formation et accréditation ;
6. Elaboration des TDR des assistants administrateurs et logisticiens
7. Elaboration d'un guide pour la mise en place des CARLE
8. Lettre au MATD pour la désignation des formateurs
9. Organisation d'une séance d'harmonisation et d'appropriation de la feuille de route et du module de formation.
10. Déploiement des missions sur le terrain.

NB : plusieurs équipes de mission seront déployées simultanément pour couvrir entièrement et au même moment le territoire.

6. Résultats attendus :

1. Les démembrements de la CENI sont tous renouvelés conformément à la loi ;
2. Les membres sont désignés et installés en tenant compte des critères de compétence et d'expérience comme recommandé par la CENI.
3. L'aspect genre est pris en compte ;
4. Les démembrements sont tous formés et sont opérationnels au même moment.
5. Tous les membres des démembrements ont prêté serment
6. La CENI dispose d'un état des lieux exhaustif et exact sur les opérations de révision des listes électorales effectuées sur le terrain, sur le matériel existant sur le terrain et sur l'état financier réel,
7. Les Cellules préfectorales de gestion du processus électoral sont réactivées, réactualisées et fonctionnent
8. Les dispositifs de sécurité de la Fossepel sont réactivés

7. Moyens de mise en œuvre :

1. Récupération de toutes les listes des membres des démembrements tels que désignés par les formations politiques ;
2. Elaboration et mise à disposition rapide du budget de mise en œuvre de l'activité ;
3. Couverture du pays selon 11 axes à raison de trois préfectures par axe ;
4. Répartition de tous les Commissaires (y compris les membres du Bureau Exécutif affectés à Conakry) entre ces 11 axes en raison de deux ou trois par axe ;
5. Mise à la disposition des Commissaires de toute la logistique nécessaire pour une mise en œuvre correcte de l'opération (véhicules en bon état, carburant, moyens de communication) ;
6. Mise à la disposition des Commissaires des moyens financiers nécessaires à la Location de salles fonctionnelles et sonorisées dans les différentes préfectures du pays ;
7. Mise à la disposition des Commissaires des moyens financiers nécessaires à la prestation de serment des démembrements devant les juridictions ;
8. Mise à la disposition des Commissaires des moyens financiers nécessaires au transport aller et retour des démembrements des sous- préfectures aux chef- lieu des préfectures ;
9. Organisation de pauses café et pauses déjeuner ;
10. Mise à la disposition des Commissaires des moyens financiers nécessaires au paiement des perdiems de formation des démembrements et des membres de la Commission préfectorale de gestion du processus électoral.
11. Prévoir l'appui aux structures décentralisées en frais de déplacement

8. Calendrier d'exécution

1. La mise en place des démembrements est un préalable indispensable à l'opérationnalisation effective de la CENI. Aussi, l'opération doit elle se dérouler dans les meilleurs délais simultanément dans toutes les préfectures du pays.
2. C'est pourquoi cette opération démarrera au plus tard le 11 janvier 2013 pour une durée maximale de sept (7) jours.

Conakry le 10 janvier 2013



REPUBLIQUE DE GUINE

Travail - Justice - Solidarité

- C.E.N.I. -

COMMISSION ELECTORALE NATIONALE INDEPENDANTE

B. - FEUILLE DE ROUTE DES MISSIONS

CHARGÉES DE L'INSTALLATION DES DEMEMBREMENTS

1. Préambule :

La position charnière qu'occupent les démembrements de la CENI leur confère le rôle de cheville ouvrière des opérations électorales sur le terrain. De là, la réussite de la mission de la mission de la CENI dépend, dans une large mesure, de l'efficacité et du professionnalisme des hommes qui animent les démembrements. C'est pourquoi, le choix de ces derniers doit tenir compte des critères d'intégrité, de compétence et de niveau minimum requis afin de renforcer la confiance entre l'Institution et tous ses partenaires.

2. L'Agenda de la mission :

1. Informations téléphoniques soutenues des Présidents et Trésoriers des démembrements sortants sur l'arrivée des missionnaires et sur les grandes lignes de leur mission ;
2. A l'arrivée, visite aux Démembrements ainsi qu'aux autorités Administratives, Religieuses pour brièvement exposer le contenu de la mission ;
3. Séance de travail avec la CENI sortante pour les questions d'arriérés, des procédures de paiement et de l'état des lieux du matériel et des documents Administratifs et financiers ;
4. Séance de vérification des listes de désignation des membres, contrôle des présences physiques ;
5. Entretien avec les autorités judiciaires pour programmer la prestation de serment ;
6. Information sur les modalités de désignation des membres de bureau exécutif ;
7. Informations des médias publics et privés locaux pour la couverture médiatique de l'opération ;
8. Organisation des séances de paiement des arriérés des anciens membres démembrements ;
9. Organisation, avec les juges de paix et Présidents des Tribunaux, des cérémonies de prestation de serment des nouveaux membres des démembrements ;

10. Organisation des élections pour la mise en place les bureaux de chaque démembrement ;
11. Informations des membres des CEPI sur leurs relations avec les bureaux des CESPI et la nécessaire coordination de leurs activités ;
12. Informations sur les TDR de présélection des futurs assistants administratifs et logisticiens des CEPI et CECI ;
13. Informations sur le pré-affichage des listes des électeurs bien inscrits en 2010 et le dispositif de collecte et remontée des résultats de l'opération ;
14. Informations sur le guide de Transparence mis en place par la CENI ainsi que le dispositif à mettre en place pour la collecte des anomalies constatées à chaque étape du processus électoral dans leur circonscription électoral ;
15. Préparation du Rapport final (technique et financier) de la mission.

Conakry le 10 janvier 2013